

## Arrêté du maire n°91/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

### Portant sur la modification des horaires d'extinction de l'éclairage public sur tout le territoire de la commune



Le Maire de la Commune de THURINS

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 alinéa 1° relatifs à la police municipale,

VU le Code Civil, le Code de la route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

VU la loi n° 2009-967 du 03 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, et notamment l'article 41,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et notamment l'article 173,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 Avril 2013 relative à la politique d'extinction nocturne partielle de l'éclairage public,

Vu la décision du conseil d'adjoint du lundi 14 novembre 2022 de diminuer la durée de l'éclairage public en lien avec la maîtrise des coûts de l'énergie.

**CONSIDERANT** la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, et d'engager des actions volontaires en faveur de la maîtrise de la demande d'électricité,

**CONSIDERANT** qu'à certaines heures et certains endroits de la commune, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue au regard des impératifs de sécurité,

#### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** A compter du 16 Novembre 2022, l'éclairage public sera totalement interrompu dans les lieux et aux horaires suivants :

Sur l'ensemble du territoire communal l'éclairage public sera réduit aux horaires suivants :

Extinction : 22h00.

Eclairage 6h

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit pour le secteur AR.

**ARTICLE 2 :** Le Maire de la commune, les forces de Gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté transmis pour information et/ou application, chacun en ce qui le concerne :

Monsieur le Préfet du Rhône

Monsieur le Président du SYDER

Les pompiers de Thurins

La Gendarmerie de Vaugneray

La Police Municipale

Fait à THURINS, le 16 Novembre 2022

Le Maire,

Claude CLARON

Affiché le : 17/11/2022

